

ANNEXE 7

Plan Urgence

Répartition des mesures "forfaits urgence"

	Nombre de passages	Mesure Equipe d'organisation interne		Mesure Renforcement des capacités logistiques		Mesure Zones de courte durée		Mesure Personnel de remplacement	
		Montant en K€	Répartition en %	Montant en K€	Répartition en %	Montant en K€	Répartition en %	Montant en K€	Répartition en %
Alsace	399 070	723,247	4,0%	265,529	3,2%	745,043	3,2%	517,039	3,8%
Aquitaine	495 504	624,740	3,5%	321,525	3,9%	902,161	3,9%	497,650	3,6%
Auvergne	261 912	239,118	1,3%	169,794	2,1%	476,422	2,1%	216,351	1,6%
Bourgogne	355 866	235,393	1,3%	223,984	2,7%	628,472	2,7%	244,451	1,8%
Bretagne	609 725	817,424	4,6%	401,003	4,9%	1 125,167	4,9%	640,235	4,7%
Centre	522 362	607,172	3,4%	343,201	4,2%	962,981	4,2%	500,665	3,6%
Champagne-Ardennes	300 071	365,774	2,0%	205,920	2,5%	577,789	2,5%	301,151	2,2%
Corse	52 237	62,011	0,3%	37,933	0,5%	106,435	0,5%	52,729	0,4%
Franche-Comte	260 114	235,872	1,3%	164,375	2,0%	461,217	2,0%	211,690	1,5%
Ile-de-France	2 605 352	5 451,299	30,5%	1 861,955	22,6%	5 224,426	22,6%	3 819,865	27,8%
Languedoc-Roussillon	326 680	521,895	2,9%	225,790	2,7%	633,540	2,7%	392,024	2,9%
Limousin	127 085	106,449	0,6%	86,703	1,1%	243,279	1,1%	102,469	0,7%
Lorraine	426 281	423,994	2,4%	272,754	3,3%	765,317	3,3%	367,944	2,7%
Midi-Pyrenees	466 567	420,621	2,3%	298,043	3,6%	836,273	3,6%	380,221	2,8%
Nord-Pas-de-Calais	839 191	1 415,338	7,9%	558,153	6,8%	1 566,111	6,8%	1 033,142	7,5%
Normandie Basse	306 542	295,408	1,7%	198,695	2,4%	557,515	2,4%	261,152	1,9%
Normandie Haute	408 539	459,950	2,6%	265,529	3,2%	745,043	3,2%	382,338	2,8%
Pays de la Loire	552 760	892,478	5,0%	368,489	4,5%	1 033,938	4,5%	660,629	4,8%
Picardie	438 088	655,042	3,7%	292,624	3,5%	821,068	3,5%	497,149	3,6%
Poitou-Charentes	331 185	276,645	1,5%	218,565	2,6%	613,267	2,6%	262,555	1,9%
Provence-Alpes-Cote-d-Azur	1 081 283	1 421,230	7,9%	717,109	8,7%	2 012,124	8,7%	1 124,175	8,2%
Rhone-Alpes	1 155 113	1 648,802	9,2%	758,654	9,2%	2 128,695	9,2%	1 263,604	9,2%
Métropole	12 321 527	17 899,905	100,0%	8 256,327	100,0%	23 166,283	100,0%	13 729,227	100,0%
Guadeloupe	75 525	127,798	25,6%	65,479	26,9%	183,727	26,9%	101,638	26,0%
Martinique	81 407	109,607	21,9%	65,479	26,9%	183,727	26,9%	92,332	23,6%
Reunion	125 120	262,690	52,5%	112,714	46,3%	316,263	46,3%	196,803	50,4%
DOM	282 052	500,095	100,0%	243,673	100,0%	683,717	100,0%	390,773	100,0%
France Entière	12 603 579	18 400,000		8 500,000		23 850,000		14 120,000	

ANNEXE 7

PLAN URGENCE

Régions	Sous-enveloppe MIGAC			Sous- enveloppe Autres disciplines		
	renforcement des SAMU/SMUR	renforcement des compétences gériatriques	Renforcement des court-séjour gériatriques	développement des hôpitaux locaux	développement de l'HAD	Création de lits SSR
Alsace	644,27	260,00	132,00	963,07	0,00	1 123,07
Aquitaine	951,78	560,00	880,00	270,55	1 095,00	1 086,21
Auvergne	371,58	250,00	550,00	381,55	0,00	905,45
Bourgogne	569,36	300,00	319,00	434,39	1 314,00	1 143,89
Bretagne	871,39	530,00	473,00	434,56	1 314,00	1 222,83
Centre	704,09	440,00	275,00	317,11	0,00	770,94
Champagne-Ardennes	306,48	210,00	1 012,00	200,43	0,00	755,27
Corse	100,00	50,00	187,00	52,72	547,50	227,07
Franche-Comte	272,34	180,00	583,00	281,92	1 095,00	336,14
Ile-de-France	3 427,46	1 400,00	6 160,00	215,48	1 095,00	3 359,81
Languedoc-Roussillon	829,01	450,00	1 153,00	340,35	0,00	888,45
Limousin	162,58	160,00	122,25	52,72	1 095,00	392,47
Lorraine	667,74	370,00	534,70	354,67	1 587,75	1 407,91
Midi-Pyrenees	662,97	490,00	1 355,20	382,39	0,00	829,14
Nord-Pas-de-Calais	1 500,34	570,00	2 464,00	52,72	0,00	1 869,41
Normandie Basse	423,60	250,00	1 210,00	230,95	1 314,00	921,42
Normandie Haute	576,04	270,00	122,25	230,50	1 587,75	1 108,76
Pays de la Loire	844,37	560,00	248,60	1 268,78	0,00	988,62
Picardie	721,17	270,00	338,80	253,04	1 314,00	1 269,93
Poitou-Charentes	547,57	320,00	122,25	191,19	1 314,00	538,39
Provence-Alpes-Cote-d-Azur	1 462,12	850,00	572,00	523,35	1 314,00	1 587,00
Rhone-Alpes	1 684,52	880,00	807,40	1 366,17	0,00	1 678,28
Métropole	18 300,79	9 620,00	19 621,45	8 798,61	15 987,00	24 410,45
Guadeloupe	136,41	90,00	94,70	43,48	157,50	403,22
Guyane	10,00	40,00	220,00	0,00	59,85	325,94
Martinique	163,54	90,00	0,00	78,16	144,90	396,01
Reunion	280,11	160,00	63,85	0,00	270,90	464,45
DOM	590,05	380,00	378,55	121,64	633,15	1 589,62
France Entière	18 890,84	10 000,00	20 000,00	8 920,25	16 620,15	26 000,08

- les mesures relatives aux équipes d'organisation interne (18,8M€) au renforcement des capacités logistiques (8,5M€), aux zones de courte durée (23,85 M€) et au financement de personnel de remplacement (14,12M€) ont été traduites dans l'augmentation des forfaits urgences

- mesures restant à répartir en deuxième phase de campagne : revalorisation des PARM (1,91M€) et informatisation des urgences (4,2M€)

PLAN URGENCE

Déclinaison du plan urgences en objectifs prévisionnels régionaux pour l'année 2004

Le financement du plan urgences donne lieu à deux modalités de financement différentes : une enveloppe régionale pour les mesures MIGAC (SAMU/SMUR et personnes âgées) et les activités hors T2A (SSR, hôpital local et HAD en 2004) d'une part; et les modalités de financement par la T2A pour les services des urgences d'autre part.

1. Mesures financées par le forfait annuel urgence

Les mesures concernant les services d'urgence sont financées comme suit :

- le renforcement des capacités logistiques (8.5 M€ en 2004) concerne l'ensemble des services d'urgence. Il est en conséquence réparti uniformément sur les forfaits (de base et suppléments par tranche de nombre de passages)
- les personnels de remplacements (14.12 M€ en 2004). La mesure concerne tous les services d'urgence pour le personnel non médical et les services à forte activité pour le personnel médical.
- les équipes d'organisation interne (18.4 M€ en 2004). La mesure concerne les services à forte activité.
- les zones de courte durée (23.85 M€). Du fait du manque de données sur ce thème, il est proposé de répartir la mesure uniformément sur les forfaits afin qu'elle concerne tous les établissements.

Les paliers de forfait étant tous les 5 000 passages, la DHOS a fait des simulations pour mesurer l'impact de ces différentes mesures sur les tarifs. Pour les services à forte activité, il est proposé de moduler les mesures selon trois paliers : de 17 500 à 22 500 passages, de 22 500 à 32 500 et plus de 32 500 passages. Ainsi, les forfaits sont respectivement majorés de 116 408 euros, 156 232 et 218 812 euros pour les services concernés.

La simulation de l'impact de ces quatre mesures sur les données d'activité 2002 des établissements autorisés pour les urgences figure dans le tableau des objectifs prévisionnels régionaux 2004.

2. Mesures MIGAC

a) SAMU-SMUR

L'activité des SAMU étant proportionnelle à la population et en l'absence de données d'activité, les crédits concernant les PH et les PARM ont été répartis sur ce critère.

Afin d'éviter tout saupoudrage qui conduirait à allouer des moyens aux SAMU de départements peu peuplés et qui n'ont a priori pas besoin d'être renforcés, un résultat de moins de 0.4 poste pour les PH et 0.5 postes pour les PARM a été arrondi à 0 et les restes re-répartis sur les départements ayant en première affectation + de 0.4 et 0.5 postes.

Pour les SMUR, la répartition régionale est basée sur le nombre total de sorties terrestres moyennées sur trois ans (source SAE) de manière à lisser les écarts parfois importants d'une année sur l'autre liés à des non réponses d'établissements à la SAE.

b) Personnes âgées

Le plan urgences, repris sur ce point dans le plan dépendance (« vieillissement et solidarités) a prévu pour ces deux mesures, l'accompagnement suivant :

- Pour l'accélération et la finalisation du programme d'individualisation du court séjour gériatrique (CSG) en 2004 : 20 millions d'€, correspondant au solde des moyens nécessaires à la création de 90 CSG supplémentaires.
- Pour le déploiement de la compétence gériatrique (notamment des équipes mobiles dans les établissements sièges de SAU dotés d'un CSG, mais également pour le renforcement du dispositif ambulatoire d'évaluation ou le renforcement des compétences gériatriques dans l'ensemble des établissements accueillant des personnes âgées notamment en médecine, au-delà de ceux dotés de CSG, conformément aux orientations de la circulaire du 18 mars 2002 relative à l'amélioration de la filière de soins gériatriques), 50 millions d'€ sur la période quinquennale 2004-2008, avec une première tranche en 2004 de 10 millions d'€.

Proposition de répartition des crédits relatifs au court séjour gériatrique.

Les bilans de l'existant au 31 décembre 2002 cumulés avec les mesures relatives à la gériatrie attribuées en 2003 peuvent donner lieu pour 2004 à la répartition régionale proposée en annexe (le coût estimé de l'individualisation d'une équipe de CSG est de 220 000 €).

Cette proposition de répartition des 20 millions d'€ correspond à la construction du chiffrage réalisée pour le plan urgences et le plan vieillissement et solidarités, c'est à dire un chiffrage visant le solde des mesures déjà attribuées et des CSG financés (cf. bilans d'attribution des crédits réalisés par le bureau O2).

Proposition de répartition de la mesure relative à la compétence gériatrique.

La mesure s'inscrit dans un cadre quinquennal (2004-2008) pour un montant total de 10 millions d'€ avec une première tranche de 10 M€ en 2004.

Il est proposé une répartition régionale quinquennale fondée sur **un critère démographique : la population de plus de 60 ans**. En élargissant la référence au-delà de la population des plus de 75 ans, la dimension prospective de l'effort budgétaire fourni est ainsi intégrée. De plus, ce choix s'inscrit dans l'objectif opérationnel de développement de l'évaluation gériatrique qui concerne une population plus large que les plus de 75 ans (cf. annexe). Pour les années suivantes, compte tenu de la finalisation du programme d'individualisation des CSG, il restera 4 tranches équivalentes.

3. Mesures hors T2A

SSR

En l'absence de données spécifiques d'activités, notamment sur les moyens humains dont disposent les établissements, les critères de répartition régionale pour les 26 M euros en 2004 sont les suivants : la population générale pour 50% des crédits, la population de plus de 75 ans pour 20%, les indices comparés de mortalité par tumeurs pour 20% et la prévalence du diabète de type 2 pour 10%.

Hôpital local :

- création en 2004 de 82 ETP d'IDE dans les hôpitaux locaux qui comptent de la médecine à hauteur de 3,3 millions d'euros.

La répartition des crédits est fondée sur la capacité régionale en hôpitaux locaux par rapport à la capacité nationale (ex : RA : 15 % de la capacité nationale en HL.)

- Création de 6 unités de médecine (de 15 lits chacune) à hauteur de 5,5 millions d'euros.

Le parti qui a été pris est de ne pas cibler quelques régions où seraient créées ces unités, mais de répartir les 5,5 millions sur l'ensemble des régions proportionnellement à leur poids en HL sans médecine, (par rapport au poids national des HL sans médecine). Les régions peuvent ainsi, soit créer dans un premier temps des unités de court séjour de médecine plus restreinte (5-6 lits) dans plusieurs HL, soit si le besoin est manifeste, privilégier la création de lits de soins de suite.

Chaque dotation régionale pour le développement des hôpitaux locaux résulte ainsi de la somme 1) d'un pourcentage des 3,3 millions d'euros dédiés au financement d'ETP d'IDE, et 2) d'un pourcentage des 5,5 millions d'euros dédiés au financement de lits de médecine.

4. HAD : critères de répartition pour les 300 places (soit 16 millions d'euros).

En l'attente de tarifs, les mesures HAD ont été réparties à l'instar des MIGAC. Le premier critère de répartition est l'existence de projet (inscrit ou passé en CROS). S'il n'existe pas de projet, la région ne perçoit pas de crédits (il est en effet considéré qu'un projet non connu de l'ARH en janvier 2004 ne peut être réalisé au mieux en fin d'année, et plus sûrement en 2005) : cela concerne 8 régions (cf tableau). Les crédits inscrits en LFSS, hors OQN, hors enveloppe hospitalière, permettraient quand bien même, de financer un projet non recensé.

En revanche, chaque région ayant des projets, perçoit une part fixe de 5 places + une part variable définie en fonction de son taux d'équipement par rapport au taux d'équipement national en HAD. Les régions sous-dotées en HAD sont avantagées. Cette répartition reflète l'état des projets et évite le saupoudrage. L'ensemble des régions pourra participer au développement de l'HAD en 2005 où les critères de répartition seront fondés sur les besoins.

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Alsace

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	3,19	0,10	2,20	0,24								
Renforcement des SMUR					7,65	0,31						
Renforcement des compétences gériatriques							0,26	0,6	0,13			
Développement des hôpitaux locaux					3,93	0,16				14	0,81	
Création nette de lits de SSR										69	1,12	
Développement HAD											0,00	0
Equipe d'organisation interne											0,72	
Renforcement des capacités logistiques											0,27	
Zones de courte durée											0,75	
Personnel de remplacement											0,52	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Aquitaine

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	5,35	0,17	3,70	0,40								
Renforcement des SMUR					9,50	0,39						
Renforcement des compétences gériatriques							0,56	4	0,88			
Développement des hôpitaux locaux					3,00	0,12				1	0,15	
Création nette de lits de SSR										67	1,09	
Développement HAD											1,10	20
Equipe d'organisation interne											0,62	
Renforcement des capacités logistiques											0,32	
Zones de courte durée											0,90	
Personnel de remplacement											0,50	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Auvergne

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	1,72	0,05	1,20	0,13								
Renforcement des SMUR					4,66	0,19						
Renforcement des compétences gériatriques							0,25	2,5	0,55			
Développement des hôpitaux locaux					3,23	0,13				4	0,25	
Création nette de lits de SSR										56	0,91	
Développement HAD											0,00	0
Equipe d'organisation interne											0,24	
Renforcement des capacités logistiques											0,17	
Zones de courte durée											0,48	
Personnel de remplacement											0,22	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Bourgogne

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	2,50	0,08	1,70	0,18								
Renforcement des SMUR					7,49	0,31						
Renforcement des compétences gériatriques							0,30	1,45	0,32			
Développement des hôpitaux locaux					4,62	0,18				4	0,25	
Création nette de lits de SSR										70	1,14	
Développement HAD											1,31	24
Equipe d'organisation interne											0,24	
Renforcement des capacités logistiques											0,22	
Zones de courte durée											0,63	
Personnel de remplacement											0,24	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Bretagne

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	5,34	0,17	3,70	0,40								
Renforcement des SMUR					7,65	0,31						
Renforcement des compétences gériatriques							0,53	2,15	0,47			
Développement des hôpitaux locaux					4,85	0,19				2	0,24	
Création nette de lits de SSR										75	1,22	
Développement HAD											1,31	24
Equipe d'organisation interne											0,82	
Renforcement des capacités logistiques											0,40	
Zones de courte durée											1,13	
Personnel de remplacement											0,64	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Centre

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	4,02	0,12	2,80	0,30								
Renforcement des SMUR					6,80	0,28						
Renforcement des compétences gériatriques							0,44	1,25	0,28			
Développement des hôpitaux locaux					4,16	0,17				3	0,15	
Création nette de lits de SSR										47	0,77	
Développement HAD											0,00	24
Equipe d'organisation interne											0,61	
Renforcement des capacités logistiques											0,34	
Zones de courte durée											0,96	
Personnel de remplacement											0,50	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Champagne Ardenne

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	1,02	0,03	0,70	0,07								
Renforcement des SMUR					4,90	0,20						
Renforcement des compétences gériatriques							0,21	4,60	1,01			
Développement des hôpitaux locaux					2,54	0,10				2	0,10	
Création nette de lits de SSR										46	0,76	
Développement HAD											0,00	0
Equipe d'organisation interne											0,37	
Renforcement des capacités logistiques											0,21	
Zones de courte durée											0,58	
Personnel de remplacement											0,30	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Corse

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	0,00	0,00	0,00	0,00								
Renforcement des SMUR					2,40	0,10						
Renforcement des compétences gériatriques							0,05	0,85	0,19			
Développement des hôpitaux locaux					0,69	0,03				0	0,03	
Création nette de lits de SSR										14	0,23	
Développement HAD											0,55	0
Equipe d'organisation interne											0,06	
Renforcement des capacités logistiques											0,04	
Zones de courte durée											0,11	
Personnel de remplacement											0,05	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Franche Comté

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	0,91	0,03	0,60	0,06								
Renforcement des SMUR					4,36	0,18						
Renforcement des compétences gériatriques							0,18	2,65	0,58			
Développement des hôpitaux locaux					1,85	0,07				4	0,21	
Création nette de lits de SSR										21	0,34	
Développement HAD											1,10	10
Equipe d'organisation interne											0,24	
Renforcement des capacités logistiques											0,16	
Zones de courte durée											0,46	
Personnel de remplacement											0,21	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Ile de France

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	19,98	0,62	14,00	1,50								
Renforcement des SMUR					32,06	1,31						
Renforcement des compétences gériatriques							1,40	28,00	6,16			
Développement des hôpitaux locaux					1,62	0,06				3	0,15	
Création nette de lits de SSR										207	3,36	
Développement HAD											1,10	20
Equipe d'organisation interne											5,45	
Renforcement des capacités logistiques											1,86	
Zones de courte durée											5,22	
Personnel de remplacement											3,82	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Languedoc Roussillon

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	4,15	0,13	2,90	0,31								
Renforcement des SMUR					9,61	0,39						
Renforcement des compétences gériatriques							0,45	5,24	1,15			
Développement des hôpitaux locaux					4,39	0,18				2	0,17	
Création nette de lits de SSR										55	0,89	
Développement HAD											0,00	29
Equipe d'organisation interne											0,52	
Renforcement des capacités logistiques											0,23	
Zones de courte durée											0,63	
Personnel de remplacement											0,39	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Limousin

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	0,64	0,02	0,40	0,04								
Renforcement des SMUR					2,33	0,10						
Renforcement des compétences gériatriques							0,16	0,56	0,12			
Développement des hôpitaux locaux					0,69	0,03				0	0,03	
Création nette de lits de SSR										24	0,39	
Développement HAD											1,10	20
Equipe d'organisation interne											0,11	
Renforcement des capacités logistiques											0,09	
Zones de courte durée											0,24	
Personnel de remplacement											0,10	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Lorraine

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	3,83	0,12	2,70	0,29								
Renforcement des SMUR					6,32	0,26						
Renforcement des compétences gériatriques							0,37	2,43	0,53			
Développement des hôpitaux locaux					3,93	0,16				3	0,20	
Création nette de lits de SSR										87	1,41	
Développement HAD											1,59	20
Equipe d'organisation interne											0,42	
Renforcement des capacités logistiques											0,27	
Zones de courte durée											0,77	
Personnel de remplacement											0,37	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Midi Pyrénées

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	2,59	0,08	1,80	0,19								
Renforcement des SMUR					9,56	0,39						
Renforcement des compétences gériatriques							0,49	6,16	1,36			
Développement des hôpitaux locaux					4,62	0,18				3	0,20	
Création nette de lits de SSR										51	0,83	
Développement HAD											0,00	29
Equipe d'organisation interne											0,42	
Renforcement des capacités logistiques											0,30	
Zones de courte durée											0,84	
Personnel de remplacement											0,38	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Nord Pas de Calais

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	7,25	0,22	5,10	0,55								
Renforcement des SMUR					17,89	0,73						
Renforcement des compétences gériatriques							0,57	11,20	2,46			
Développement des hôpitaux locaux					0,69	0,03				0	0,03	
Création nette de lits de SSR										115	1,87	
Développement HAD											0,00	0
Equipe d'organisation interne											1,42	
Renforcement des capacités logistiques											0,56	
Zones de courte durée											1,57	
Personnel de remplacement											1,03	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Basse Normandie

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	2,06	0,06	1,40	0,15								
Renforcement des SMUR					5,04	0,21						
Renforcement des compétences gériatriques							0,25	5,50	1,21			
Développement des hôpitaux locaux					2,08	0,08				2	0,15	
Création nette de lits de SSR										57	0,92	
Développement HAD											1,31	0
Equipe d'organisation interne											0,30	
Renforcement des capacités logistiques											0,20	
Zones de courte durée											0,56	
Personnel de remplacement											0,26	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Haute Normandie

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	3,22	0,10	2,30	0,25								
Renforcement des SMUR					5,72	0,23						
Renforcement des compétences gériatriques							0,27	0,56	0,12			
Développement des hôpitaux locaux					3,00	0,12				1	0,11	
Création nette de lits de SSR										68	1,11	
Développement HAD											1,59	0
Equipe d'organisation interne											0,46	
Renforcement des capacités logistiques											0,27	
Zones de courte durée											0,75	
Personnel de remplacement											0,38	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Pays de Loire

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	5,41	0,17	3,80	0,41								
Renforcement des SMUR					6,67	0,27						
Renforcement des compétences gériatriques							0,56	1,13	0,25			
Développement des hôpitaux locaux					9,01	0,36				16	0,91	
Création nette de lits de SSR										61	0,99	
Développement HAD											0,00	0
Equipe d'organisation interne											0,89	
Renforcement des capacités logistiques											0,37	
Zones de courte durée											1,03	
Personnel de remplacement											0,66	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Picardie

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	3,37	0,10	2,40	0,26								
Renforcement des SMUR					8,79	0,36						
Renforcement des compétences gériatriques							0,27	1,54	0,34			
Développement des hôpitaux locaux					1,39	0,06				3	0,20	
Création nette de lits de SSR										78	1,27	
Développement HAD											1,31	24
Equipe d'organisation interne											0,66	
Renforcement des capacités logistiques											0,29	
Zones de courte durée											0,82	
Personnel de remplacement											0,50	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Poitou Charentes

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	3,00	0,09	2,10	0,22								
Renforcement des SMUR					5,65	0,23						
Renforcement des compétences gériatriques							0,32	0,56	0,12			
Développement des hôpitaux locaux					2,31	0,09				2	0,10	
Création nette de lits de SSR										33	0,54	
Développement HAD											1,31	24
Equipe d'organisation interne											0,28	
Renforcement des capacités logistiques											0,22	
Zones de courte durée											0,61	
Personnel de remplacement											0,26	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : PACA

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	7,86	0,24	5,50	0,59								
Renforcement des SMUR					15,34	0,63						
Renforcement des compétences gériatriques							0,85	2,60	0,57			
Développement des hôpitaux locaux					5,54	0,22				5	0,30	
Création nette de lits de SSR										98	1,59	
Développement HAD											1,31	24
Equipe d'organisation interne											1,42	
Renforcement des capacités logistiques											0,72	
Zones de courte durée											2,01	
Personnel de remplacement											1,12	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Rhône Alpes

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	9,88	0,31	6,90	0,74								
Renforcement des SMUR					15,60	0,64						
Renforcement des compétences gériatriques							0,88	3,67	0,81			
Développement des hôpitaux locaux					12,70	0,51				15	0,86	
Création nette de lits de SSR										103	1,68	
Développement HAD											0,00	0
Equipe d'organisation interne											1,65	
Renforcement des capacités logistiques											0,76	
Zones de courte durée											2,13	
Personnel de remplacement											1,26	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Guadeloupe

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	0,76	0,03	0,50	0,07								
Renforcement des SMUR					0,78	0,04						
Renforcement des compétences gériatriques							0,09	0,43	0,09			
Développement des hôpitaux locaux					0,46	0,02				0	0,03	
Création nette de lits de SSR										25	0,40	
Développement HAD											0,16	3
Equipe d'organisation interne											0,13	
Renforcement des capacités logistiques											0,07	
Zones de courte durée											0,18	
Personnel de remplacement											0,10	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Guyane

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	0,00	0,00	0,00	0,00								
Renforcement des SMUR					0,23	0,01						
Renforcement des compétences gériatriques							0,04	1,00	0,22			
Développement des hôpitaux locaux					0,00	0,00				0	0,00	
Création nette de lits de SSR										20	0,33	
Développement HAD											0,06	1
Equipe d'organisation interne											0,00	
Renforcement des capacités logistiques											0,00	
Zones de courte durée											0,00	
Personnel de remplacement											0,00	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Martinique

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	0,69	0,03	0,50	0,07								
Renforcement des SMUR					1,44	0,07						
Renforcement des compétences gériatriques							0,09	0,00	0,00			
Développement des hôpitaux locaux					0,69	0,03				1	0,05	
Création nette de lits de SSR										24	0,40	
Développement HAD											0,14	2,5
Equipe d'organisation interne											0,11	
Renforcement des capacités logistiques											0,07	
Zones de courte durée											0,18	
Personnel de remplacement											0,09	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Réunion

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	1,27	0,06	0,90	0,13								
Renforcement des SMUR					1,59	0,09						
Renforcement des compétences gériatriques							0,16	0,29	0,06			
Développement des hôpitaux locaux					0,00	0,00				0	0,00	
Création nette de lits de SSR										29	0,46	
Développement HAD											0,27	5
Equipe d'organisation interne											0,26	
Renforcement des capacités logistiques											0,11	
Zones de courte durée											0,32	
Personnel de remplacement											0,20	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : DOM

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	2,72	0,11	1,90	0,27								
Renforcement des SMUR					4,03	0,21						
Renforcement des compétences gériatriques							0,38	1,72	0,38			
Développement des hôpitaux locaux					1,15	0,05				1	0,08	
Création nette de lits de SSR										98	1,59	
Développement HAD											0,63	11,50
Equipe d'organisation interne											0,50	
Renforcement des capacités logistiques											0,24	
Zones de courte durée											0,68	
Personnel de remplacement											0,39	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Métropole

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	97,27	3,02	68,10	7,27								
Renforcement des SMUR					195,97	8,02						
Renforcement des compétences gériatriques							9,62	89,19	19,62			
Développement des hôpitaux locaux					80,84507 042	3,23				88	5,57	
Création nette de lits de SSR										1 502	24,41	
Développement HAD											15,987	292
Equipe d'organisation interne											17,90	
Renforcement des capacités logistiques											8,26	
Zones de courte durée											23,17	
Personnel de remplacement											13,73	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

Annexe 7 - Plan urgences

Objectifs prévisionnels régionaux 2004

Région : Total

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Compétence gériatrie (*)	Court séjour gériatrique		Nombre de lits (***)	En M € (****)	Nombre de places
	ETP	En M€	ETP	En M€	ETP	En M €	En M€	Nombre équivalent équipe(**)	En M€			
Renforcement des SAMU	100,00	3,13	70,00	7,53								
Renforcement des SMUR					200,00	8,23						
Renforcement des compétences gériatriques							10	90,91	20,00			
Développement des hôpitaux locaux					82,00	3,28				89	5,64	
Création nette de lits de SSR										1 600	26,00	
Développement HAD											16,62	303,50
Equipe d'organisation interne											18,40	
Renforcement des capacités logistiques											8,50	
Zones de courte durée											23,85	
Personnel de remplacement											14,12	

(*) Estimation nationale : 32 PH, 20 psychologues, 104 paramédicaux (infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc) ou assistantes sociales

(**) court séjour gériatrique : 1 équivalent équipe = 1 ETP PH, 1 ETP kinésithérapeute, 0,5 ETP ergothérapeute ou psychomotricien, 1 ETP psychologue, 0,5 ETP assistante sociale soit 220 000 €

(***) Hôpitaux locaux : lits de médecine

(****) Valorisation des lits et places

**ANNEXE 7
Plan Urgence**

Suivi de la mise en œuvre du plan urgences

Vous indiquerez le nombre de postes créés en 2004 (en ETP et en valorisation financière en euros) au titre du plan urgences et attribués aux services concernés.

Région :

I / Mesures relatives au personnel

MESURE	Nombre de postes de PARM		Nombre de postes de médicaux		Nombre de postes d'IDE		Nombre de postes de travailleurs sociaux		Nombre de postes de secrétaires médicales		Autres postes		Nombre d'équipes mobiles de gériatrie		Nombre d'heures supplémentaires	
	ETP	En €	ETP	En €	ETP	En €	ETP	En €	ETP	En €	ETP	En €	ETP	En €	ETP	En €
SAMU - SMUR																
Renforcement des SAMU																
Renforcement des SMUR																
SERVICES D'URGENCES																
Equipes d'organisation interne																
Renforcement des capacités logistiques																
Personnels de remplacement																
Zones de soins de courte durée																
PRISE EN CHARGES DES PERSONNES AGEES																
Renforcement des compétences gériatriques																
Médicalisation des SSR																
Développement des hôpitaux locaux																

ANNEXE 7
Plan Urgence

II/ Mesures visant à la création de capacités d'hospitalisation et d'alternatives

	Nombre de lits	Nombre de places	Nombre de boxes
Création de lits de SSR			
Développement des hôpitaux locaux			
Développement HAD			
Renforcement des compétences gériatriques			
Zones de soins de courte			